



JANVIER 2023- N°17

INFOS

Lanne en Barétous

Le mot de Mme le Maire

Chères Lannaises, chers Lannais,

En ce début d'année 2023, l'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé et la réalisation de tous vos projets ainsi qu'à tous vos proches.

L'année 2022 fût une année de tourments et qui a vu la guerre arriver sur notre continent. A une situation sanitaire certes améliorée mais demandant de la vigilance pour protéger les plus fragiles, la crise économique et énergétique nous mettent à rude épreuve encore une fois en plus des dérèglements climatiques.

Quoiqu'ici plutôt préservés, nous avons dû réagir et nous adapter à des situations de crise : manque d'eau potable, coupure de réseaux de communication, tempêtes...et nous nous préparons peut-être à des délestages en matière d'électricité...

Ce tableau peu réjouissant ne nous enferme cependant pas et notre volonté de faire face et de poursuivre les projets tout en faisant preuve de résilience est intacte. Des projets lancés lors de l'ancien mandat se sont terminés, d'autres vont voir le jour, de nouveaux habitants nous ont fait l'honneur de choisir notre village pour s'installer, l'école n'a pas à rougir de ses effectifs, les travaux de voirie ayant pris du retard vont être réalisés, tout cela démontre qu'il ne faut pas se résigner et poursuivre dans la lancée !

L'ensemble de l'équipe du conseil municipal a connu une activité quelque peu soutenue avec un fort présentisme en séance du conseil municipal, du travail de fond dans les différentes commissions thématiques qui ont été réunies et une présence sur le terrain dans les moments de crises. Christelle Cazenave membre du conseil municipal et très impliquée sur différents dossiers a dû cependant démissionner fin juin pour cause de déménagement et nous en profitons pour la remercier très chaleureusement pour son travail, notamment pour l'aire de jeu qui verra le jour sous peu.

Cet « Infos Lanne en Barétous » retracera l'activité municipale de l'année 2022 tout en mettant en perspective 2023, activité qui s'inscrit également au travers des compétences de la communauté de communes du Haut-Béarn qui vous sont également présentées dans le synoptique joint à la fin de ce numéro.

Nous vous donnons également rendez-vous pour les vœux de la municipalité le 22 janvier 2023 à 11h30 dans la salle du conseil de la mairie et pour partager un moment de convivialité autour d'un apéritif.

Bonne année 2023 à tous !

Lydie ALTHAPÉ

LES ENFANTS ET LES AÎNÉS



L'ÉCOLE

Sur les 494 habitants que compte notre village, l'école primaire de Lanne en Barétous accueille pas moins de 42 enfants inscrits pour l'année scolaire 2022/2023 ce dont nous pouvons nous féliciter.

La commune agit à plusieurs niveaux afin de maintenir son école aux côtés de l'équipe enseignante.

Elle propose une restauration sur place dans sa cantine avec un cuisinier qui concocte les repas sur place et une garderie le matin et le soir afin de faciliter la vie des parents qui ne peuvent se rendre disponibles aux horaires d'ouverture de l'école.

Elle soutient, matériellement et financièrement, aux côtés de l'association des parents d'élèves des activités culturelles, pédagogiques et sportives qui sont organisées au sein de l'école avec différents partenaires dont la communauté de communes du Haut-Béarn.

En plus des activités sportives comme les cours de natation, de ski ou les rencontres sportives entre écoles de la vallée, les enfants ont participé au Prix bouquin malin : le 13 mai, les enfants de CM1 et CM2 de l'école de Lanne ont voté à la mairie pour leur livre préféré parmi ceux sélectionnés par les bibliothécaires du service jeunesse de la Médiathèque des Gaves. Pas moins de 750 élèves de CM1 et CM2 de la communauté de communes du Haut-Béarn ont pu lire jusqu'à 9 romans sélectionnés par ce service. C'est « La Famille Reblochou : on change de crèmerie ! » de Claire Renaud qui a remporté le prix Bouquin malin ! Bravo à nos enfants qui ont joué le jeu et merci aux enseignants de donner le goût de la découverte de la lecture à nos enfants.

Ces actions sont indispensables pour maintenir la vitalité de notre école et du village. Mais cela va aussi avec la présence des parents d'élèves en tant que bénévoles dans l'association et acteurs des activités notamment en matière sportive ou accompagnants de sorties. L'association participe et organise des événements tels que le **loto de l'École qui se tiendra le 7 avril 2023**. Réservez-donc votre soirée !

Parents et même grands-parents, nous vous remercions et comptons donc sur vous ! Si vous n'avez pas encore franchi le pas et que vous souhaitez vous investir, nous tenons en mairie à votre disposition les contacts de l'association des parents d'élèves « Les Ramiers ».

Ce sont aussi des moyens humains aux côtés de l'Éducation nationale. Jusqu'à la fin de l'année scolaire, Mme Ingrid Oliva, maîtresse de la classe de la toute petite section au CP, prend l'intérim de la direction suite au congé de maternité de Mme Camille Estournès à qui nous souhaitons le meilleur à venir et pour qui un ou une remplaçant(e) est prévu par l'Éducation nationale.

Pour ce qui est du personnel communal, l'école a connu aussi quelques changements avec le départ le 1^{er} décembre 2022 d'Angélique Calant après 15 ans de bons et loyaux services en qualité d'agent spécialisé des écoles maternelles et qui participait très activement et avec beaucoup d'implication au bien-être de nos enfants aux côtés de Mme Oliva, ce dont nous la remercions très chaleureusement. Angélique a pris un nouveau chemin professionnel, pas très loin, en ouvrant l'institut de beauté de Lanne en Barétous. C'est Audrey Carrère dit Coustié qui, après une procédure de recrutement, a été sélectionnée pour reprendre le flambeau d'Angélique, Audrey qui prend avec brio et professionnalisme ce nouveau poste. C'est donc elle qui dès le matin, de 7h30 jusqu'à la fin de la journée de l'école, s'occupe de nos enfants aux côtés de ses collègues. Marie-Jo Zucco continue de prendre le relais de la garderie du soir en plus d'être en appui d'Audrey le midi à la cantine. Enfin, nous avons également le plaisir d'accueillir Nina Lecuyot en service civique de l'association « Osons ici et maintenant » auprès d'Audrey jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nina peut ainsi s'immerger au sein d'une structure scolaire afin de parfaire sa formation pour un CAP Petite enfance.

En plus des moyens humains, les moyens matériels sont aussi importants. L'école date du début des années 70 et nous engageons des moyens pour la maintenir dans le meilleur état possible. En plus de la réparation des gouttières faite par un professionnel, du changement de grillage de la cour avec un parent d'élève, des films solaires ont été posés sur toutes les grandes baies vitrées des classes pour assurer un confort tout au long de la journée sans avoir à

fermer les stores compte tenu de la forte luminosité. Les bancs sous les platanes ont été enlevés pour des questions de sécurité, ils seront remplacés. Nous avons également procédé, à la demande et avec les maîtresses, à de nouveaux aménagements en refaisant complètement la salle de la bibliothèque. Enfin, nous sommes en pourparlers avec la communauté de communes pour se brancher sur la pompe à chaleur de la piscine pour chauffer l'école afin de remplacer le fuel actuellement utilisé. Pour ce qui est des équipements numériques et autres nous sollicitons régulièrement l'aide financière de l'Etat et l'association finance également des projets pour améliorer le quotidien de nos enfants.

Comme vous pouvez le constater l'école est une forte priorité et nous tentons de mettre tout en œuvre pour qu'elle fonctionne au mieux.

LES AÎNÉS

Voyage et repas des aînés

Depuis 2019, date du voyage au Pourtalet, les années « COVID » n'ont pas permis l'organisation du voyage traditionnel de nos aînés. Cependant, le 3 août 2022 nous avons pu organiser le repas des aînés pour un beau moment de retrouvailles et de convivialité.

Cette année, ce repas, offert par la commune, se déroulera à l'issue de la **cérémonie des vœux le 22 janvier 2023 qui se tiendra à 11h30 dans la salle du conseil municipal**. Rendez-vous donc pour le **repas à partir de 12h30 au Family's** (ancien Bar et Tous) après **inscription** à la mairie par tout moyen à votre convenance avant le **mercredi 19 janvier 2023 midi**. Sont concernées toutes les personnes habitantes de Lanne de plus de 60 ans, les accompagnants peuvent venir dans la limite des places disponibles et à leur frais.

Vaccination contre la COVID 19

Il convient de rester vigilant face à la COVID et le facteur âge est malheureusement aggravant. Il n'est pas question à ce jour de renouveler les expériences d'organisation de vaccination en « masse », mais suivez les conseils de votre médecin traitant.

Barétous solidarité

La maison de retraite du Barétous à Aramits est gérée par l'association Barétous solidarité afin d'accueillir nos aînés qui ne peuvent plus rester à domicile notamment. Cet établissement est l'un des piliers de notre vallée et vous trouverez avec ce bulletin une information concernant la maison de retraite d'Aramits.

Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

L'ADMR est aussi un autre pilier de l'aide à la personne pour notre vallée. Si vous êtes intéressé pour rejoindre l'équipe de bénévoles, pour être salarié ou tout simplement pour bénéficier de leurs services, vous pouvez les contacter au 05 59 88 95 40 du Lundi au Vendredi 9h00-12h00 / 14h00-17h00.

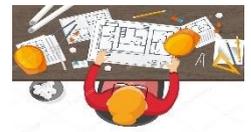
L'ACTION SOCIALE



Le partenariat avec la mutuelle « Ma commune Ma santé, Actionom »

Une nouveauté à votre service ! La commune a établi un partenariat avec l'association Actionom pour une couverture santé pour tous. Cette démarche concerne tous les habitants de la commune commerçant, agriculteur, artisans, profession libérale, employé municipal. L'objectif est de proposer les garanties les mieux adaptées quant aux tarifs, options, services et avantages complémentaires. L'association est partenaire de nombreuses mutuelles. N'hésitez surtout pas à vous rapprocher de la mairie pour avoir toutes les informations. Un rendez-vous pourra se faire par voie téléphonique ou par visioconférence depuis la mairie si vous n'êtes pas équipé. Le correspondant débutera par un devis adapté à vos besoins. A vous ensuite de faire votre choix. Vous pouvez aussi consulter le site www.associationactionom.org.

LES PROJETS ET TRAVAUX



LE LOTISSEMENT DE LA PASTORALE

L'aire de jeux

L'aménagement de l'aire de jeux va commencer en début d'année. La communauté de communes nous a octroyé une aide financière conséquente qui va s'ajouter à celle de l'Etat et aux bénéficiaires tirés du vide-grenier organisés par M et Mme Luzineau et Mme Marina Capdevielle l'an dernier. Le terrassement sera fait en chantier participatif par les conseillers municipaux et parents d'élèves. Si vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à nous contacter.

La vente des lots

La vente des lots restants est quasiment terminée ! Nous sommes en finalisation de signature des actes notariés. Nous voyons enfin le bout de cette opération qui date de 2008. De nouveaux habitants vont donc s'installer dans notre village, soit à titre principal, soit à titre secondaire mais de façon fréquente, ou à titre locatif à l'année. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous rencontrons toujours les mêmes difficultés liées à des résurgences d'eau sur un terrain qui n'est pas en vente et tentons de les traiter, aujourd'hui sans résultat tangible malheureusement.

LES RÉSEAUX

L'eau

Cette année fût pour notre commune exceptionnelle. L'étiage très faible, en tous les cas beaucoup plus faible que ce que nous avons pu connaître jusqu'ici, a déclenché non seulement des fuites mais le très faible débit n'a pas permis d'alimenter certains quartiers et un en particulier, le quartier Edre en haut de Barlanès. C'est pour cela que nous avons d'abord pris un arrêté municipal de restriction de consommation d'eau en août qui a été suivi en septembre par un arrêté préfectoral. Nous avons dû également faire appel à la solidarité de communes voisines telles qu'Issor et Aramits qui nous ont fourni gracieusement plusieurs citernes d'eau en plus de l'aide de l'agglomération du Pays basque par la commune de Montory avec laquelle nous sommes interconnectés. Un grand merci à elles ! Nous pouvons également souligner le fait que les travaux faits en 2017 de réfection d'une partie du réseau notamment au quartier Barlanès et Ayducq a permis d'éviter des fuites plus importantes encore.

Les arrêtés municipaux et préfectoraux ont été levés en novembre et décembre derniers. Cela ne nous exonère pas pour autant d'être vigilants dans notre consommation. Les conditions climatiques actuelles, absence de pluie et de chutes de neige, nous font penser que l'épisode de cet été peut se reproduire. Au regard de ces faits, nous avons donc pris la décision d'étudier la faisabilité d'un captage d'une nouvelle source. Cette dernière a été identifiée et les services de l'Etat ont été saisis de cette demande qui est donc à l'étude préalable.

La réflexion devra être menée également pour la construction d'un château d'eau, réserve qui nous permettrait d'anticiper des événements de sécheresse.

Afin de pouvoir financer ces projets et surtout d'être éligibles aux aides des différents partenaires, comme vous avez pu le lire dans le courrier accompagnant votre facture d'eau et assainissement, nous avons été amenés à augmenter le prix de l'eau et assainissement et nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour ce qui est de l'organisation du service de l'eau, depuis le 1^{er} juillet 2022, la réparation et la maintenance du réseau a été confiée à l'entreprise Lagun par décision du conseil municipal à l'unanimité. La commune reste l'unique interlocutrice pour toutes les démarches : la souscription à un abonnement, sa résiliation, la facturation et le signalement de fuites ou tout autre problème. En plus du numéro du secrétariat vous pouvez joindre le numéro de portable de l'astreinte en dehors des heures d'ouverture du secrétariat de mairie et les week-ends au 06 38 94 60 31.

Le gave a également bénéficié de travaux de nettoyage d'embâcles tout au long de l'année avec le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, d'Aspe et d'Ossau. Si vous constatez des dégâts sur le gave ou ses berges, n'hésitez pas à nous le signaler. Pour rappel, les propriétaires des parcelles comprenant des berges doivent les entretenir.

Des travaux de remise en état d'enrochements tombés dans le Vert ont été également entrepris au niveau du pont de Saü afin de protéger les berges et donc la voirie à proximité.

La question de l'eau est aussi un point important pour nos estives et des travaux d'amélioration vont être entrepris afin d'essayer d'anticiper des problèmes de sécheresse en montagne.

Précaution à prendre : n'oubliez pas de poser un réducteur de pression d'eau sur vos équipements afin de prévenir tout risque en cas de fuite d'eau.

Vous pouvez également installer des récupérateurs d'eau et capter une source située sur votre propriété qui devra être déclarée en mairie et soumise à des analyses à vos frais si l'eau est destinée à la consommation.

La voirie

La portion de la route de Barcus a été goudronnée par le Département cette année depuis le quartier Houndaté jusqu'à l'embranchement de la boulangerie Constanti. Ces travaux font suite à l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique au moment des travaux de réfection du réseau d'eau. Ne manquent que le marquage au sol ainsi que le relevage des bouches d'eau, téléphoniques et déversoirs. Le sens de circulation est en réflexion et les riverains seront associés à la réflexion sur la base de préconisations faites par les services de voirie.

Quant aux travaux de voirie 2022, programmés pour fin octobre et début novembre 2022, ces derniers ont été repoussés au 1^{er} trimestre 2023 compte tenu des conditions climatiques défavorables de la fin d'année 2022 et seront faits en même temps que le programme 2023. Les subventions du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques sur le programme 2022 sont déjà acquises. Ces travaux vont consister à boucher des trous ou refaire du revêtement tricouche sur des portions plus longues. Ils seront faits par l'entreprise Eurovia titulaire du marché de groupement de commande de certaines communes de la vallée dont nous faisons partie.

Ces travaux compléteront ceux effectués par l'employé communal entre les mois de septembre et d'octobre derniers et qui seront poursuivis.

La téléphonie mobile

Le quartier de Barlanès était considéré comme une zone totalement blanche. Ce n'est plus le cas aujourd'hui même si certains secteurs ne sont pas convenablement servis, le portable passe quasiment partout. Le critère retenu par l'Etat est que le portable doit passer en 3G en extérieur de maison. Cela peut paraître rudimentaire mais à ce jour les critères sont ainsi établis. Pour améliorer le service, il serait possible d'installer d'autres antennes sur la plaine de Barlanès mais cela ne paraît pas raisonnable. Il est possible d'installer des amplificateurs de façon individuelle afin de palier ce défaut. Dans tous les cas, le dispositif satisfait les habitants de ce quartier qui avait demandé à la majorité l'implantation d'une antenne qui a été installée sur la hauteur du quartier l'an dernier.

La fibre

La commune de Lanne fait partie des communes du Haut-Béarn les mieux desservies par la fibre, l'essentiel des autres communes voyant le déploiement en 2023 voire 2024.

Cependant, certaines habitations ne sont pas encore raccordées mais le seront. Pour vérifier si votre foyer est

raccordé, vous pouvez aller consulter sur www.thd64.fr la carte d'éligibilité. Toutes les maisons qui ont un point vert sont ouvertes à la fibre. Dans ce cas en cliquant dessus, une fiche apparait et les données qui y figurent devront être transmises à votre opérateur en plus de l'adresse postale. Pour ceux qui ne l'ont pas encore, les choses devraient être établies au cours de l'année 2023 maximum.

En cas de rupture de câble, il faut que vous contactiez votre opérateur qui est le seul habilité à rétablir les choses. Il faut aussi le signaler en mairie de façon à mettre une pression supplémentaire, mais la mairie seule ne peut rien.

Enfin, et nous le rappelons, toutes les parcelles surplombées par des câbles téléphoniques ou de la fibre doivent être entretenues notamment en ce qui concerne les branches des arbres ou arbres qui pourraient sectionner ces câbles. La commune avait sollicité les propriétaires de parcelles jouxtant les siennes qui allaient être nettoyées mais très peu de personnes ont répondu. Nous vous incitons fortement à regarder de plus près ce problème car si la rupture de câble a été causée par une branche ou un arbre de votre parcelle, les frais vous seront refacturés par l'opérateur...Si vous souhaitez plus de renseignement sur l'opération menée par la mairie et profiter du passage de l'élagueur pour nettoyer votre parcelle, vous pouvez vous rapprocher de la mairie. Les frais d'élagage vous concernant vous seront facturés par l'entreprise directement.

L'EXTENSION DU CIMETIÈRE ET LA CREATION DU COLUMBARIUM



Les travaux d'extension et de réhabilitation du pigeonnier en columbarium sont enfin terminés. L'éclairage qui manquait à l'intérieur du columbarium a été mis en place début décembre. Ne restent maintenant que les finitions et notamment celles de l'aménagement paysager.

Nous vous rappelons que le conseil municipal a délibéré sur les modalités de vente des concessions et la mise en place d'un règlement du cimetière en mars 2021. Si vous souhaitez réserver un emplacement (caveau ou cavurne), vous pouvez faire un courrier à l'attention de Mme le Maire en ce sens. Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie.

Un composteur a été mis en place et nous vous informons que ce dernier n'accueille que les végétaux et pas les matière plastiques ou autres.

Des récupérateurs d'eau de pluie sont mis à disposition également derrière l'église. En cas de restriction d'eau cela est bien utile, étant entendu que l'eau potable du robinet mis à disposition ne doit pas être utilisée dans ces circonstances.

ISSARBE



Les saisons 2021-2022 et 2022-2023 sont des saisons en transition. Le restaurant n'a pu ouvrir faute de candidature. Le bâtiment montrant de sérieux signes de fatigue sa réhabilitation est d'autant plus opportune. Pour cet hiver, l'ensemble de l'équipe du domaine skiable et de la restauration qui sera en mode snacks et boissons chaudes et fraîches est prêt. Ne manque que la neige.

Le trail blanc est prévu pour le dimanche 5 février 2023 et sera organisé par la commune. Si vous souhaitez vous inscrire vous pouvez le faire sur le site pb-organisation.com. Nous recherchons des bénévoles également afin d'assurer le bon déroulé de la course sur le parcours.

Cet été et cet automne des stages ont été organisés par l'UNSS randonnée, par la fédération de randonnée et pour des sessions de premiers secours. La salle hors sac est régulièrement utilisée par des groupes de chercheurs de champignons, de randonnée, etc. Les parapentistes également se sont appropriés le site. Une webcam va être installée dans les jours prochains pour ces derniers mais qui servira également au domaine skiable l'hiver et pour les bergers et vachers et les randonneurs l'été. Une balise indiquant les températures et vents est installée depuis plusieurs années que vous pouvez consulter sur le site internet de la fédération française de vol libre : « FFVL balises météo » au lien suivant : <http://www.balisemeteo.com>.

Pour ce qui est de la réhabilitation du bâtiment et la création de 15 couchages, l'ensemble des arrêtés de subvention nous ont été attribués à hauteur de 80% du montant total du projet. Le permis de construire a été octroyé en octobre 2022. La consultation des entreprises sera faite en janvier pour un début des travaux en avril – mai et une fin des travaux en mai 2024, étant entendu qu'une interruption hivernale aura certainement lieu. L'objectif initial est bien la réhabilitation du bâtiment et l'opportunité a été saisie de créer des couchages notamment au regard des demandes récurrentes et des financements possibles à des taux élevés. Une opportunité de faire perdurer ce site aux multiples activités dont la première est une terre d'estive. Le bâtiment sera écoresponsable en prévoyant des panneaux solaires, un système de récupération de l'eau de pluie, un système de chauffage principal au poêle à bois. Les travaux permettront une isolation optimale dans un bâtiment qui aujourd'hui est une véritable passoire énergétique. Le mode de gestion va être à l'étude dans les mois prochains de façon à optimiser l'investissement de la commune. Le plan de financement est le suivant : projet total HT : 897 774 €, subvention du comité de Massif (Etat) : 100 000 €, du plan Avenir Montagne (Etat) : 243 725 €, de la Région Nouvelle Aquitaine : 224 442 €, le Département des Pyrénées-Atlantiques : 150 000 €, le part d'autofinancement de la commune : 179 607 €. Le total des aides s'élève à 718 167 € et les banques vont être sollicitées afin de financer la part d'autofinancement.

L'année 2023 sera donc une année de transition, les travaux débiteront d'abord par le toit, le bardage et menuiseries et le restaurant pour se terminer par la partie couchage.

Les partenariats vont également se constituer avec les différents prestataires d'activité et l'office de tourisme conformément au travail qui avait été fait en 2019 avec la réalisation des fiches actions de l'ensemble des activités possibles sur ce domaine dans le respect de chacun.

L'AIRE NATURELLE DE PLASENCE

L'aire naturelle de Plasence, route de Barcus, est aujourd'hui sans locataire. En effet, le bail avec l'association Curieux de nature qui avait succédé à Pyrénées Aventures Nouvelles (PAN) a été résilié le 1^{er} juillet 2022 l'association ne pouvant plus assumer.

Une réflexion a été entamée en commission quant au devenir de cette aire naturelle. Deux possibilités s'offrent à nous : soit changer sa destination et la donner en défriché pour un pacage par des bêtes, soit la mettre en location ou vente pour une activité de camping plein air. Des demandes nous ont été faites dans les deux cas et nous étudions la faisabilité d'une des demandes pour créer de l'hébergement mobile touristique.

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, FORÊT



LE PLAN PASTORAL

Ce travail structurant pour l'avenir est en fin d'élaboration, des visites terrain ayant encore eu lieu récemment par la cellule pastorale. Les interviews ont eu lieu notamment des anciens. Le rendu devrait avoir lieu au cours du 1^{er} semestre et nous permettra d'établir les fondements de l'action pastorale de notre commune.

À la suite des difficultés d'abreuvement du bétail sur plusieurs secteurs de nos estives, nous avons rajouté cette problématique dans le plan pastoral afin de répertorier l'ensemble des travaux à réaliser et de solliciter des subventions. L'ensemble de ces démarches prendra certainement quelques mois et nous espérons commencer les travaux au courant de cette année.

LA FORÊT

La forêt communale a connu encore quelques dégâts cette année mais son exploitation nous a réservé une bonne surprise en nous rapportant des recettes un peu supérieures à celles escomptées.

Le travail en étroite collaboration avec les gardes forestiers ONF se poursuit malgré tout afin de trouver des pistes de recettes et pour identifier également les travaux d'entretien à entreprendre au regard des derniers épisodes climatiques. Pour l'année 2023, les coupes concernent des parcelles sur le haut de Barlanès, hors secteur d'Issarbe et d'un volume modeste.

La forêt d'Ayducq nous préoccupe à la fois pour son état sanitaire et pour la qualité de ses bois. Nous poursuivons la réflexion quant à son exploitation, les services de la direction départementale des territoires et de la mer devant consulter l'Etat.

L'ÉCOBUAGE

L'écobuage est le brûlage organisé et responsable de tous végétaux sur pied. Il est réglementé par le Plan départemental d'écobuage (PDE) adopté en décembre 2021. Il a notamment une utilité pastorale et contribue largement à la biodiversité de notre territoire.

La saison 2022 s'est bien déroulée et la Commission locale d'écobuage communale agréée a mobilisé beaucoup de personnes encore une fois et nous les en remercions. L'agrément permet d'écobuer tout au long de l'année après autorisation de la commission locale d'écobuage bien entendu.

Le travail de concertation et le sérieux des relations entre tous les acteurs a une fois de plus démontré son utilité. Des travaux de pare-feu sont effectués et vont être poursuivis. De nouveaux ont été identifiés et ont nécessité des visites sur site afin de concilier protection des forêts, de la faune et entretien de la biodiversité engendrée par ces écobuages. N'oubliez pas : toute mise à feu de végétaux sur pied doit être déclarée et passer en commission, commission qui organise tous ces travaux. Une réunion se tient tous les ans en octobre afin d'organiser les chantiers, petits ou grands, en présence des membres de la cellule pastorale et de l'ONF. Si vous souhaitez écobuer, renseignez-vous auprès de la mairie courant septembre sur la date de la réunion qui se tient dans les 10 premiers jours d'octobre en général.

LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD) ET LES FEUX A L'AIR LIBRE

Deux nouveaux arrêtés pris par le nouveau Préfet en date du 21 novembre 2022, publiés le 1^{er} décembre 2022, réglementent les obligations légales de débroussaillage (OLD) et les feux à l'air libre notamment sur les communes du département classées en zone à risque feu de forêt dont fait partie la commune de Lanne en Barétous. Des obligations incombent à tous les propriétaires de parcelles, privés ou publics.

Ainsi, si vous souhaitez procéder à l'un de ces brûlages, rapprochez-vous de la mairie afin de vous fournir les éléments nécessaires car les autorités sont particulièrement vigilantes sur ce sujet et de fortes amendes peuvent être dressées lorsque la réglementation n'est pas respectée, pour les feux à l'air libre, il faudra remplir un formulaire et signer un cahier des charges.

Ces obligations ne sont pas sans conséquence sur notre commune et même si l'on peut comprendre leur utilité, surtout suite aux incendies de cet été, il sera parfois difficile de pouvoir les appliquer partout et à tout moment. Nous demandons donc à chacun d'entre vous d'être attentifs à toutes ces obligations et de mettre tous les moyens en votre possession pour les respecter.

Afin d'avoir l'information la plus juste, vous pouvez consulter ces arrêtés sur : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr, recueil des actes administratifs du 1^{er} décembre 2022, p. 88 et suivantes, disponibles également en mairie.

LES ÉNERGIES DURABLES

Hydroélectricité : microcentrale

« Si nous avons pu identifier le terrain qu'il serait possible de réserver à la création de cette microcentrale par Pyrène Energie, nous n'avons à ce jour pas de nouvelles de l'étude en cours. Nous attendons donc là aussi d'avoir des résultats qui lui permettraient de voir le jour, l'hydroélectricité étant à ce jour l'énergie la plus propre qu'il soit ». C'était l'information que nous vous donnions l'an dernier. Nous n'avons toujours pas de nouvelle, sauf celle qui constate que dans les Pyrénées-Atlantiques, à la différence des autres départements, il est impossible d'implanter des micro-centrales pour des questions...écologiques ! Nous sommes donc dans l'expectative...

Energie solaire

L'association Béarn Energies Citoyennes a reçu l'aide de la communauté de communes du Haut-Béarn et est venue à la rencontre de la commune pour expliquer sa démarche. Nous n'avons pu organiser de réunion publique mais vous pouvez toujours vous renseigner dans cette démarche auprès de l'association sur www.hbte.fr. La commune ne remplit pas malheureusement à ce jour les critères pour participer à cette action.

LE TRI

Soyez vigilants dans le tri de vos déchets. Des refus de bacs jaunes peuvent être faits par le SICTOM lors de son passage. En effet, un bac qui ne comprend pas les bons éléments triés ne peut être inséré dans la filière de tri.

Nous pouvons faire mieux et n'oubliez pas, des composteurs sont aussi à votre disposition auprès du SICTOM de la CCHB. Triez vos déchets emballages, verres, déchets verts, etc. ne les déposez pas dans la nature.

La commune s'est dotée de nouveaux composteurs pour récupérer les déchets alimentaires de la cantine. Prenez exemple, cela diminue drastiquement le volume des poubelles noires !

Le SICTOM organise des réunions avec des maîtres composteurs. Si vous êtes suffisamment nombreux ces réunions peuvent se faire sur la commune. Rapprochez-vous de la mairie pour vous faire connaître !

Certains d'entre vous n'ont toujours pas récupéré leur badge pour entrer à la déchetterie, il vous attend en mairie !

LA « CASCADE » DU PONT DE BASCOUTE

Nous avons constaté des changements au niveau des berges en amont que nous avons signalés. Le site doit être un peu mieux aménagé autour du panneau d'information qui a été mis en place.

LE ROCHER D'ESCALADE D'ARGUIBELLE

Le rocher connaît un grand succès et régulièrement des actions sont menées par les clubs et des bénévoles pour sa promotion et son entretien. Le Syndicat intercommunal à vocation unique Barétous Haute Soule continue à mener les actions d'entretien et de promotion, une nouvelle convention a été signée avec le comité départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade.

LA ROUTE EUROPEENNE DE D'ARTAGNAN

D'Aramits vers Barcus en longeant le chemin seigneurial et le Vert de Barlanès en passant devant l'aire naturelle de Plasence, cette route internationale à destination des cavaliers mais aussi des promeneurs et cyclistes tout terrain traverse le village. Il est en train d'être finalisé au niveau du département et promeut notre territoire de Mousquetaires ! Une carte de l'itinéraire sur notre secteur est disponible en mairie.

ACTIVITES COMMERCIALES



Les commerçants déjà en place au village, tels que la Maison Constanti, Sandrine Coiffure, le garage Edée ont vu de nouveaux arrivants à l'institut de beauté « Les Soins d'Elorri » qui était géré par Elorri Guillaume et au bar restaurant « Bar et tous » géré par Frédérique et Stéphane Augé partis sur de nouveaux projets.

Désormais, c'est l'institut de beauté « Pause douceur » géré par Angélique Calant et le bar restaurant Au Family's géré par Stéphanie Sellier et son équipe qui vous accueilleront. L'ancienne cidrerie Lacassie va également être réouverte dans les toutes prochaines semaines par Camille Uhart et Beñat Eyheramendy. Nous leur souhaitons donc la bienvenue et beaucoup de réussite dans leur aventure entrepreneuriale qui contribue largement à la vie de notre village et à son attractivité ! Ces activités complètent le tissu des associations présentes sur notre commune telles que Unitessens de Mariposa qui propose de nombreux stages de bien-être notamment, les Ecuries Monts et Vallées avec le Rallye du Barétous, le club de natation, les chants avec Arguabelle et la chasse aux filets mais aussi nos producteurs locaux, les nombreux hébergeurs touristiques, les agriculteurs et les artisans.

URBANISME



LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'ensemble des communes de la communauté de communes du Haut-Béarn travaille à la réalisation du Schéma de cohérence territoriale intitulé « En Davan », document préalable à la réalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal qui nous régira dans les années futures. Il est question ici de préfigurer l'avenir et l'organisation territoriale de notre collectivité. Des réunions entre élus et avec les habitants seront organisées par le communauté de communes et la commune dans les semaines et mois à venir. Nous vous tiendrons bien entendu informés.

RAPPELS SUR QUELQUES RÈGLES D'URBANISME

Rappel :

Aujourd'hui au regard des règles qui s'appliquent, nous rappelons que toute modification de l'aspect extérieur de votre habitat doit faire l'objet d'une déclaration en mairie voire d'un permis de construire selon l'ampleur et la nature des travaux envisagés. Ces formalités peuvent concerner une extension, un changement de matériau en extérieur, un changement de couleur de volet ou de façade, la construction d'un abri de jardin de plus de 5 m² même démontable, la construction d'une piscine d'une superficie supérieure à 10m² y compris démontable et hors sol. etc. De même, les changements de destination doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie, comme par exemple une grange ou un bâtiment qui devient une pièce d'habitation à vivre.

Par ailleurs, tout projet d'ajout de modules mobiles ou autre doit faire l'objet d'une demande en mairie car leur présence est parfois autorisée mais dans des conditions très particulières et limitée dans le temps.

La carte communale ne permet des constructions nouvelles que sur des secteurs précis qui sont essentiellement situés au village et le secteur de la Sabarre hors VVF. Ainsi, en zone non constructible, c'est la loi Montagne qui s'applique et qui encadre les extensions de tout nouveau projet.

Enfin, pour toute démolition vous devrez demander au préalable un permis de démolir.

Vous pourrez trouver toutes les informations en mairie.

LA NUMÉROTATION- ADRESSAGE

Chaque habitation de la commune a désormais son numéro et une distribution des plaques a eu lieu en février 2022. Il reste encore des retardataires et ces plaques vous attendent en mairie, n'hésitez pas à venir les récupérer ou les faire récupérer avec une autorisation écrite donnée à votre mandataire.

LE LOGEMENT

La question du logement se pose sur notre commune notamment au regard du nombre élevé de demandes de locations à l'année. Des résidences secondaires sont aujourd'hui peu ou pas habitées et une réflexion devra être menée par rapport à ces dernières. Même si la location saisonnière est indispensable pour la vitalité de notre destination, il ne faut pas pour autant négliger la location à l'année permettant à nos jeunes ou de nouveaux habitants de rester sur le territoire. Certes, des investissements de rénovation ou de remise en état sont nécessaires pour certaines d'entre elles. Cependant, la réglementation qui impose de respecter des normes en termes d'isolation thermique pour de la location à l'année à partir de 2023 va être étendue aux locations saisonnières a priori à partir de 2025.

La communauté de communes du Haut-Béarn avec ses homologues de la vallée d'Ossau et du Pays de Nay ont mutualisé un service de rénovation énergétique qui intervient gratuitement et donne un diagnostic sur l'isolation, les menuiseries, la ventilation, le chauffage et les travaux à effectuer mais aussi des conseils pour le financement. Il met également à disposition une liste d'artisans locaux habilités à faire ses travaux notamment pour pouvoir bénéficier des aides de l'Etat. Vous pouvez les contacter par téléphone au 05 59 05 95 53 ou par courriel à preh@cc-ossau.fr et pour des informations sur le lien <https://www.hautbearn.fr/vivre-habiter/energie-climat/renovation-energetique-de-lhabitat-montagne-bearnaise>.

MOYENS



LES FINANCES

Les baisses des dotations de l'Etat ont pu être absorbées globalement par les aides des financeurs lorsqu'ils ont été sollicités mais aussi grâce à la vente des lots. Une gestion serrée de nos dépenses notamment de fonctionnement tout en faisant face aux différents imprévus liés aux aléas climatiques et aux augmentations des matières premières et des fluides.

Un point sera fait après le vote du compte administratif et le vote du budget.

LE PERSONNEL

L'année 2022 a connu quelques évolutions dans le personnel dont certaines ont été évoquées plus haut.

Tout d'abord, Angélique Calant, faisant fonction d'agent spécialisé des écoles maternelles, partie pour de nouveaux horizons professionnels comme évoqué plus haut et l'arrivée, sur son poste, d'Audrey Carrère dit Coustié après une procédure de recrutement par le centre de gestion de la fonction publique accompagnant la commune a permis de maintenir une bonne qualité de service auprès des enfants, forte de son expérience professionnelle de soins à la personne et de sa formation.

Thibaut Laplace, agent technique polyvalent, remplace le temps de son congé maladie l'agent titulaire Alain Lacazette. Thibaut est entouré ponctuellement de Baptiste Bueno pour effectuer les travaux de voirie lorsque le temps le permet. L'association Estivade intervient également régulièrement pour des travaux plus conséquents et nécessitant une technicité particulière notamment dans les espaces verts.

L'accueil de la mairie et de l'agence postale est désormais assuré depuis le 2 janvier 2023 par Nathalie Asta suite au départ de Nathalie Bacqué après un an d'activité au sein de notre collectivité. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses projets professionnels. Nous souhaitons également la bienvenue à Nathalie Asta qui a été sélectionnée après une procédure de recrutement avec le même accompagnement que pour Audrey Carrère dit Coustié.

L'équipe en place est managée par la secrétaire de mairie, Aurélie Bonneau, qui fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une grande implication dans l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

LES CHANTIERS PARTICIPATIFS

Pour ceux qui seraient intéressés, nous allons réfléchir à la mise en place de chantiers participatifs dans différents domaines : nettoyage de berges, de déchetteries sauvages, écobuage, etc. Vous serez tenus informés en temps et en heure de l'organisation de ces derniers.

CITOYENNETÉ



LE RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. Pour procéder à cette inscription, il faudra venir en mairie (vous-même ou si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche) muni des pièces justificatives suivantes : votre carte nationale d'identité, livret de famille de vos parents et justificatif de domicile de vos parents. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement.

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Si vous avez la carte mobilité inclusion "invalidité" ou la carte invalidité, ou si vous êtes handicapé (à la condition d'avoir un certificat médical), vous pouvez demander à être autorisé à ne pas participer à la JDC (pdf- 3.3 MB), dès votre démarche de recensement.

Aucun duplicata de votre attestation de recensement ne vous sera fourni.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Nous vous relançons afin de participer avec nous à l'élaboration du plan communal de sauvegarde. Ce dernier est un élément stratégique et déterminant dans la conduite des opérations en cas de catastrophes naturelles ou autres et souvent gage d'une grande efficacité ! Personne n'a répondu à notre demande de l'an dernier et cela est bien dommage d'autant plus que celui-ci a des chances d'être activé dans les mois à venir...

LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le centre d'incendie et de secours d'Arette a besoin de nouvelles recrues. Si vous souhaitez vous engager, consultez le site www.sdis64.fr ou adressez-vous à la caserne à Arette. Plusieurs lannaises et lannais font déjà partie de l'équipe !

CIVISME



LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Des actes de vandalisme et de détérioration avaient régulièrement lieu au fronton et sur la place du village. C'est aujourd'hui du passé et nous ne pouvons que nous féliciter de la prise de conscience de chacun.

LA DÉCHETTERIE DE BARLANÈS / LAGURNE

Nous rappelons, comme chaque année, que cette ancienne déchetterie est définitivement fermée. Les déchets de jardin peuvent être amenés en déchetterie à Aramits ou bien contactez le SICTOM de la CCHB pour un composteur ou pour tout conseil.

LES DÉCHETTERIES SAUVAGES

Le dépôt de déchets verts ou gravats, ou tout autre, notamment chemin des Palombières, route d'Issarbe, chemin Périssé, sont strictement interdits.

De même, nous rappelons que tous les dépôts sauvages (gravats de travaux, ordures ménagères, vêtements, mobilier, etc.) sont passibles d'une contravention. Une attention toute particulière va être portée sur ces dépôts sauvages dans les mois à venir.

Nous vous informons que les professionnels doivent vous facturer le traitement des déchets qu'ils évacuent et vous donner une attestation de dépôt en déchetterie. Trop de déchets sont déposés encore en pleine nature.

EVENEMENTS ET ANIMATIONS 2022 2023



FESTIFS...

Le marché des producteurs et artisans du samedi matin

A la demande de certains nous pourrions le relancer aux beaux jours mais le vendredi matin ! A suivre donc !

La fête des estives

Le 1^{er} dimanche d'août 2022, la fête des Estives à Issarbe a encore tenu toutes ses promesses. La messe s'est tenue, ainsi que des animations en plus de la présence d'un marché de producteurs et d'artisans. Nous avons fait appel également à un traiteur pour une paella géante en altitude. Les chants ont bien sûr animé ce repas très convivial ! Pour 2023, selon l'avancée des travaux sur le bâtiment nous verrons si nous pourrons la maintenir ou pas !

Le marché nocturne des producteurs et artisans estival

Le 17 août 2022 a réuni encore du monde malgré la météo pour ce marché nocturne qui se tenait en même temps que le disco piscine et nous remercions tous les producteurs lannais, des villages voisins et de plus loin pour avoir répondu une fois de plus présents. Cette année nous avons dû nous abriter sous le fronton compte tenu de la météo. Nous comptons réitérer l'opération en 2023 encore et comptons sur votre participation.

La Fête du village du 11 novembre 2022 et le tournoi de pelote

Nos fêtes du village ont pu se tenir mais dans le respect du deuil qui affectait la famille Haritchabalet suite au décès de Marcelle Haritchabalet. Le comité des fêtes a pris la décision de ne pas organiser les chants traditionnels le jeudi soir et la commune de ne pas organiser le pot de l'amitié qui suivait la messe et les chants des enfants en commémoration du 11 novembre. Cependant, le repas et le bal organisés le samedi soir par le comité des fêtes ont

été maintenus.

Le tournoi de pelote traditionnel a pu se dérouler même s'il a commencé un peu plus tardivement que d'habitude. Nous remercions nos jeunes pour leur implication et leur disponibilité. Espérons que le cru 2023 ne verra aucune embûche et nous réservera de belles surprises !

Le marché de Noël

Il s'est tenu le 17 décembre sur la place du village avec une petite dizaine de producteurs, artisans et avec l'association des parents d'élèves. La matinée plutôt très fraîche n'a pas accueilli grand monde mais l'après-midi a réchauffé les cœurs avec la venue du Père Noël ! Chacun a pu faire ses cadeaux : bijoux, accessoires de mode mais aussi fromage, viandes, plats préparés, crêpes et boissons chaudes agrémentant le tout ! L'implication des producteurs locaux, de la vallée et d'ailleurs a permis l'organisation de cet événement et nous les en remercions ! Rendez-vous l'année prochaine !

SPORTIFS....

Le trail blanc d'Issarbe

Le trail blanc 2022 n'a pu avoir lieu mais croisons les doigts pour que celui de 2023 puisse être maintenu le 5 février ! Départ de la course à 10 heures pour 9 ou 14 km dans la neige ! et pourquoi pas, inscrivez-vous en groupe ! Toutes les informations sur le site www.pb-organisation.com et sur trailblancdissarbe.jimdo.free.com.

Pour ceux qui souhaitent participer en bénévoles à l'organisation, n'hésitez pas à nous en faire part.

Le Rallye de Barétous

La canicule n'aura pas permis le déroulement de cette course si importante pour notre vallée ! Au dernier moment l'annulation préfectorale aura bien entendu surpris tout le monde mais a impacté le moral des organisateurs et des participants en plus de tous les bénévoles et acteurs économiques ! Tout le monde a su faire face et croisons les doigts pour que l'édition 2023 soit placée sous un meilleur jour pour l'Ecurie des Monts et Vallées, présidée par Julien Bozom et comptant pour le championnat de France.

La piscine intercommunale du Barétous

La piscine de Lanne en Barétous a ouvert son bassin et ses portes fin mai jusqu'au 10 octobre 2022 pour les scolaires et les week-ends hors vacances d'été, puis tous les jours pendant la période estivale.

Sa fréquentation a été importante compte tenu des conditions climatiques caniculaires et l'implication du Club de natation n'a pas succombé aux fortes chaleurs, au contraire, club toujours présent autour de Ghislaine Artçanuthurry et de son équipe et des maîtres-nageurs toujours hyperactifs (!), Bastien Puyoulet et Inaki Sedano, qui animent avec sourire et sérieux les cours de natation, aquagym et ceux de nos scolaires. Rendez-vous en mai prochain pour l'ouverture de la saison 2023 ! N'oubliez pas les discos piscine le mercredi soir !

Et n'oubliez pas le passage du Tour de France à Lanne par les cols de Suscousse et de Soudet le 5 juillet 2023 lors de l'étape Pau Laruns.

CULTURELS ...

L'exposition de nos artistes peintres

Du 08 au 22 août dernier ce sont plus de 60 œuvres, tableaux et même sculpture, qui ont été exposés par les artistes peintres qui se réunissent tous les vendredis après-midi dans la salle du conseil et par une toute jeune artiste venant de Soule. De nombreuses sources d'inspiration ont animé ces derniers et si vous souhaitez faire partie des exposants dès l'été prochain, n'hésitez pas à nous en faire part !

Chasse aux filets

Cette année encore fût une année sans... la météo, la rareté des vols de palombes mais aussi la nouvelle réglementation ne permettront pas de garder cette année dans les meilleurs souvenirs de nos chasseurs au filet... Cette chasse séculaire est mise en difficulté non seulement par les changements de comportement des oiseaux mais aussi et malheureusement par une réglementation inadaptée à cette pratique...

INFORMATIONS PRATIQUES



URGENCES

Défibrillateur

N'oubliez pas : un défibrillateur est à votre disposition au fronton en extérieur. Si vous souhaitez vous former aux 1ers secours, contactez la mairie, une session de formation pourrait être organisée à la mairie.

Numéro d'appel en dehors des heures d'ouverture du secrétariat en cas de problème d'eau ou toute autre urgence

Nous vous rappelons le numéro du service d'astreinte notamment en cas de problème d'eau (fuite ou de problèmes relatifs à la distribution de l'eau) : 06 38 94 60 31.

COMMUNICATION

La communication régulière de la commune passe par divers canaux. Outre le compte Facebook La mairie de Lanne en Barétous et le site internet communedelanneenbaretous.jimdofree.fr, l'application Intramuros participe de la transmission des informations mais vous permet également de nous signaler des dysfonctionnements sur la commune.

Intramuros – application d'information de la commune

En plus du site internet de la commune et de Facebook, en téléchargeant sur votre smartphone l'application Intramuros, vous pourrez avoir accès à toutes les informations notamment pratiques (fuite d'eau, événements, ...) mais aussi signaler des problèmes en direct afin que nous puissions réagir le plus rapidement possible. Nous l'alimentons au fur et à mesure. Les commerçants et les associations qui souhaitent y figurer le pourront également. En vous rendant sur <https://appli-intramuros.fr>, vous aurez plus d'informations notamment pour la télécharger. L'objectif est que toutes les communes de l'intercommunalité Haut-Béarn y figurent. Avis à nos commerçants, si vous souhaitez y figurer, vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour tout renseignement.

Point numérique, point de rendez-vous

Pour ceux qui ont des difficultés de connexion ou qui n'ont pas de matériel informatique, la mairie met à disposition un ordinateur et une connexion wifi pour effectuer des démarches administratives.

Par ailleurs, nous mettons à disposition d'associations, d'organismes et d'administrations la salle du conseil pour organiser des rendez-vous individuels pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, en respectant bien entendu les règles sanitaires.

Bulletin « Infos Lanne en Barétous »

Si vous souhaitez recevoir ce bulletin par mail, merci d'en faire la demande par mail à accueilmairielanne64@gmail.com.

FACTURATION

Paiement de l'eau

Pratique et facile : la mensualisation.

Si vous êtes intéressé par la mensualisation du paiement de la facture d'eau, nous vous rappelons que c'est possible et que vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie pour sa mise en place. Pour 2022, le relevé des compteurs a été fait en novembre- décembre et la facturation mi-décembre. Pour ceux qui auront choisi la mensualisation, elle se fera sur la période janvier-octobre.

RENDEZ-VOUS



Diverses activités sont proposées au sein de la salle du conseil tout au long de la semaine :

Cours de peinture

Tous les vendredis après-midi, vous pouvez rejoindre les artistes peintres de Lanne en Barétous dans la salle du conseil. Plus que des cours, ce sont des échanges de techniques et conseils que se prodiguent les participants.

Cours de couture

Depuis septembre 2020, la salle du conseil municipal accueille un atelier couture autour de Marie-Do Althapé-Arhondo. Ce dernier se tient les mardis de 14h00 à 16h30. Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de marie qui vous donnera les coordonnées de Mme Althapé-Arhondo.

Cours de danse orientale

Pour les petits ou les grands, Alizé Estanguet propose des cours de danse orientale tous les mardis soirs de 18 h à 20 h dans la salle du conseil municipal. Pour plus de renseignements, vous pouvez la contacter au 06 48 41 34 43.

Cours de yoga

Une nouveauté depuis le mois d'octobre ! les lundis matins de 9h30 à 11h et les jeudis soirs de 18h30 à 20h00, Françoise Estanguet propose des cours de yin yoga dans la salle du conseil municipal. Pour plus de renseignements vous pouvez la contacter au 06 45 87 24 24 et francoise.estanguet@orange.fr.

Réparation vélos

En collaboration avec la communauté de communes, l'association Roue Libre va proposer un atelier réparation de vélos sur la commune de Lanne au cours d'une demi-journée un samedi dans les semaines à venir. Nous ne manquerons pas de communiquer sur cette manifestation !

DIVERS

Déchetterie intercommunale d'Aramits

Nous vous rappelons les horaires de la déchetterie d'Aramits, désormais ce sont quatre demi-journées qui ont été libérées afin d'augmenter sa fréquentation : lundi 14h-17h, mercredi 9h-12h, vendredi 14h-17h et samedi 14h-17h. Un badge a été délivré pour l'accès aux déchetteries. Pour ceux qui ne l'ont pas encore récupéré, vous pouvez vous présenter en mairie.

A louer

Deux locaux communaux sont à louer :

- l'ancien local de l'agence postale sur la place de la mairie est à louer. Environ 16 m² (activité artisanale, tertiaire.). Le conseil municipal a fixé le montant du loyer hors charges à 150€.
- un local est disponible sous l'école, il était jusque-là loué par l'ONF – 30 m² 200 € HT / mois

Locations saisonnières

Vous souhaitez louer de façon saisonnière un logement dont vous êtes propriétaire, n'oubliez pas de remplir un cerfa disponible en mairie. La taxe de séjour est due par le locataire et reversée par le propriétaire à la Communauté de communes. Si vous passez via une plateforme telle que Air b n b, elle fait la déclaration directement mais vérifiez tout de même les montants prélevés. Pour plus de renseignement, voir le site : <https://pyreneesbearnaises.taxesejour.fr/> qui détaille les montants et les modalités de versement.

Vide-greniers et brocantes locales

Si vous envisagez d'organiser un vide-grenier ou une brocante locale, leur organisation est réglementée par les règles de vente au déballage et doivent être déclarées en mairie. Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

Agenda

Janvier :

- le dimanche 22 janvier à 11h30, vœux de la municipalité et apéritif
- le dimanche 22 janvier à partir de 12h30, repas des aînés

Février :

- le dimanche 5 février matin, trail blanc (sous réserve)

Avril :

- 7 avril : loto de l'école

Mai :

- cérémonie du 8 mai, chants des enfants au Monument aux morts
- ouverture de la piscine intercommunale pour les scolaires et les WE pour le public

Juin :

- Rallye du Barétous

Juillet :

- Mercredis soirs : disco-piscine
- 5 juillet Tour de France (Lanne, col de Suscousse, col de Soudet)

Août :

- Mercredis soirs discos piscine
- 1ere quinzaine : Expos des artistes peintres
- Dimanche 6 août : Fête de estives à Issarbe (sous réserve)
- Mercredi 16 août : Marché et repas des producteurs sur la place du village

Fin Août-Septembre :

- Randonnée vélo : « On s'y col » au col de la Hourcère (Issarbe) : date à déterminer

Novembre :

- 11 novembre : fêtes du village et cérémonie du 11 novembre suivie de l'apéritif offert par la commune

Décembre :

- 1ere quinzaine : marché de Noël

Toutes ces dates sont bien entendu prévisionnelles et non exhaustives, d'autres événements pourront être créés, n'hésitez pas à consulter régulièrement les informations diffusées sur Facebook, sur le site de la commune ou bien par voie d'affichage dans nos commerces.

Délibérations 2022

Cinq conseils municipaux qui se sont tenus en cette année 2022 en plus des commissions thématiques et 78 délibérations ont été prises.

Conseil municipal du 28 février 2022

Personnel communal	1	- Abrogation de la délibération n°2021.11.29.15 pour cause d'erreur matérielle et prise de délibération pour création d'un emploi d'agent d'accueil polyvalent <i>unanimité</i>
	2	- Temps de travail et cycles de travail, <i>unanimité</i>
	3	- Création d'un emploi d'agent des écoles à la garderie scolaire, <i>unanimité</i>
	4	- Mise en place des autorisations spéciales d'absence, <i>unanimité</i>
Finances communales	5	- Mise à disposition d'un local pour la pause méridienne des facteurs, <i>unanimité</i>
	6	- Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité pour le chemin Plasence, <i>unanimité</i>
	7	- Réduction factures d'eau suite défaillance compteurs, <i>10 pour, 1 abstention</i>
Domaine et Patrimoine	8	- Autorisation de servitude de passage grevant la parcelle communale F 175, reporté
Commande publique	9	- Convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques, pour l'aménagement de la place du village, <i>unanimité</i>
Finances communales	10	- Amortissement d'un réfrigérateur au restaurant Le Grand Tétras, <i>unanimité</i>

Conseil municipal du 11 avril 2022

Finances communales	1	- Approbation du compte de gestion 2021 du BUDGET PRINCIPAL, <i>unanimité</i>
	2	- Approbation du compte de gestion 2021 du BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX, <i>unanimité</i>
	3	- Approbation du compte de gestion 2021 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PASTORALE, <i>unanimité</i>
	4	- Approbation du compte de gestion 2021 de la régie du centre de rassemblement des ovins, <i>unanimité</i>
	5	- Approbation du compte de gestion 2021 de la régie du restaurant le Grand Tétras, <i>unanimité</i>
	6	- Examen et vote du compte administratif 2021 du BUDGET PRINCIPAL, <i>9 pour, 1 contre</i>
	7	- Examen et vote du compte administratif 2021 du BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX, <i>9 pour, 1 contre</i>
	8	- Examen et vote du compte administratif 2021 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PASTORALE, <i>10 pour</i>
	9	- Examen et vote du compte administratif 2021 de la régie du centre de rassemblement des ovins, <i>10 pour</i>
	10	- Examen et vote du compte administratif 2021 de la régie du restaurant Le Grand Tétras, <i>10 pour</i>
	11	- Affectation du résultat 2021 du BUDGET PRINCIPAL, <i>unanimité</i>
	12	- Affectation du résultat 2021 du BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX, <i>unanimité</i>

	13	- Affectation du résultat 2021 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PASTORALE, <i>unanimité</i>
	14	- Affectation du résultat 2021 de la régie du centre de rassemblement des ovins, <i>unanimité</i>
	15	- Affectation du résultat 2021 de la régie du restaurant Le Grand Tétras, <i>unanimité</i>
	16	- Vote des taux des taxes locales en 2022, <i>unanimité</i>
	17	- Vote du Budget Primitif 2022 du BUDGET PRINCIPAL, <i>10 pour, 1 contre</i>
	18	- Subventions aux associations en 2022, <i>10 pour, 1 abstention</i>
	19	- Liste des dépenses imputées dans « Fêtes et cérémonies », <i>unanimité</i>
	20	- Vote du Budget Primitif 2022 du BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX, <i>unanimité</i>
	21	- Vote du Budget Primitif 2022 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PASTORALE, <i>unanimité</i>
	22	- Vote du Budget Primitif 2022 de la régie du centre de rassemblement des ovins, <i>unanimité</i>
	23	- Vote du Budget Primitif 2022 de la régie du restaurant Le Grand Tétras, <i>unanimité</i>
Domaine Patrimoine	et 24	- Autorisation de vendre la parcelle B 1082, lot n°23 au lotissement La Pastorale, à Monsieur MOULIA David, <i>unanimité</i>

Conseil municipal du 27 juin 2022

Commande publique	1	- Assistance du service voirie et réseaux de l'Agence Publique de Gestion Locale pour le schéma directeur d'eau potable du quartier ISSARBE, <i>unanimité</i>
Finances communales	2	- Remboursement de frais avancés par l'agent des écoles, pour des fournitures scolaires, <i>unanimité</i>
	3	- Décision Modificative n°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT, <i>unanimité</i>
	4	- Décision Modificative n°1 REGIE RESTAURANT LE GRAND TETRAS, <i>unanimité</i>
	5	- Convention de prestations de service entre la commune et la société Lagun pour la gestion du réseau d'eau potable, <i>unanimité</i>
	6	- Schéma Directeur d'eau potable quartier ISSARBE – demandes de subventions, <i>unanimité</i>
Domaine Patrimoine	et 7	- Modalités de publicité des actes pris par la commune, <i>unanimité</i>
	8	- Echange de terrains entre la commune et Mme Denise FORCADE, <i>9 pour, 1 abstention</i>
	9	- Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR) – Route des Mousquetaires, <i>unanimité</i>
	10	- Demande d'autorisation d'acquérir un passage communal au lotissement la Pastorale, <i>unanimité</i>
Personnel communal	11	- Adhésion à la médiation préalable obligatoire, <i>unanimité</i>
SDEPA	12	- Modification des statuts du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, <i>unanimité</i>
Intercommunalité	13	- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Communauté de Communes du Haut-Béarn, <i>unanimité</i>

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Domaine patrimoine	et 1	- Abrogation de la délibération n°2022.06.27.10 portant sur l'autorisation d'acquérir un passage communal au lotissement La Pastorale, <i>unanimité</i>
	2	- Vente lot 2 lotissement La Pastorale, <i>unanimité</i>
	3	- Vente lot 3 lotissement La Pastorale, <i>unanimité</i>
	4	- Vente lot 4 lotissement La Pastorale, <i>unanimité</i>
	5	- Vente lot 5 lotissement La Pastorale, <i>unanimité</i>

	6	- Vente lot 25 lotissement La Pastorale, <i>unanimité</i>
	7	- Vente lot 26 lotissement La Pastorale, <i>unanimité</i>
Finances communales	8	- Création de la régie de recettes « Issarbe », <i>unanimité</i>
	9	- Création de la régie de recettes « produits divers communaux », <i>unanimité</i>
	10	- Ouverture de compte DFT Dépôt de Fonds au Trésor – Régie « Issarbe », <i>unanimité</i>
	11	- Ouverture de compte DFT Dépôt de Fonds au Trésor – Régie « Produits divers communaux », <i>unanimité</i>
	12	- Ouverture de compte DFT Dépôt de Fonds au Trésor – Modification Régie « Restaurant Le Grand Tétras », <i>unanimité</i>
	13	- Ouverture de compte DFT Dépôt de Fonds au Trésor – Modification Régie « Centre de rassemblement des ovins », <i>unanimité</i>
	14	- Remboursement de frais de fournitures scolaires à l'agent des écoles, <i>unanimité</i>
	15	- Décision Modificative n°1 BUDGET PRINCIPAL, <i>unanimité</i>
	16	- Décision Modificative n°2 BUDGET SERVICE DES EAUX, <i>unanimité</i>
SDEPA	17	- Renouvellement de l'adhésion au service entretien éclairage public, <i>unanimité</i>
SERVICES A LA POPULATION	18	- Convention de partenariat avec l'association ACTIOM – mutuelle santé, <i>unanimité</i>

Conseil municipal du 15 décembre 2022

Personnel communal	1	- Création du poste d'ATSEM sur le fondement de l'article L.332-8 6° du Code Général de la Fonction Publique, <i>unanimité</i>
	2	- Création d'emplois saisonniers au sein de l'Espace Nordique d'Issarbe 2022-2023, <i>unanimité</i>
	3	- Création d'un poste de cuisinier au restaurant Le Grand Tétras pour la saison hivernale 2022-2023, <i>unanimité</i>
	4	- Création d'emplois de serveurs et d'extras au restaurant Le Grand Tétras pour la saison 2022-2023, <i>unanimité</i>
Domaine patrimoine et	5	- Ouverture de l'Espace Nordique d'Issarbe pour la saison 2022-2023 <i>unanimité</i>
	6	- Servitudes de passage des canalisations sur la parcelle B 1049, suite à la vente de la coopérative agricole à Mendikoa, <i>unanimité</i>
	7	- Acquisition de la parcelle H 488 appartenant à Mme FORCADE Denise, <i>majorité</i>
	8	- Vente de la parcelle communale H 489 à Mme FORCADE Denise, <i>majorité</i>
Finances communales	9	- Ouverture de crédits budgétaires pour dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs 2023 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX, <i>unanimité</i>
	10	- Révision des tarifs de distribution de l'eau potable et pour l'assainissement collectif, <i>unanimité</i>
	11	- Décision Modificative n°2 – BUDGET PRINCIPAL, <i>unanimité</i>
	12	- Décision Modificative n°3 – BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX, <i>majorité</i>
Environnement	13	- Coupes de bois – exercice 2023, <i>unanimité</i>
Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques	14	- Mise à disposition des installations d'éclairage public liées au transfert au territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de la compétence « Travaux Neufs d'Eclairage public », <i>unanimité</i>

Etat Civil 2022

Naissances

Elaia CARDOSA LERUTH, née le 18 octobre 2022

Mariages

Liberty MEAD et Christian CARRERE DIT COUSTIE, 23 juillet 2022
Marion URRUTIAGUER et David MARLOW, 10 septembre 2022

Décès

Lucie BENGOCHEA née CARASSOU, le 27 janvier 2022
Joseph NOUSSITOU, le 29 juin 2022
Jacques LAPEYRIE, le 14 juillet 2022
Hélène LARRICQ-FOURCADE née ROUYET, le 15 juillet 2022
Marie Madeleine CARRERE née LAPEYRY, le 26 juillet 2022
Jeanne HONDAGNEU née LAPEYRIE, le 31 juillet 2022
Robert LOUSTALET, le 26 septembre 2022
Marcelle HARITCHABALET née LARRICQ-FOURCADE DIT LERIDE, le 8 novembre 2022
Juliette GAVALDA née CERVERA, le 19 novembre 2022

Barétous Solidarité sollicite votre aide

« Barétous Solidarité » est une association mobilisée pour développer les services en faveur des personnes âgées de la vallée. L'EHPAD Résidence du Barétous, le SSLAD du Barétous, l'équipe spécialisée Alzheimer à domicile avec Santé Service Oloron, le répit des aidants familiaux avec l'hébergement temporaire, l'accueil de jour en partenariat avec la Fondation Pomme, sont aujourd'hui des réalités qui participent à l'offre de services dans la vallée.

Les locaux d'Aramits entièrement refaits à neuf, accueillent dans un confort moderne, 43 résidents permanents et 2 temporaires. Le programme de reconstruction a coûté 4,5 millions d'euros et a besoin de tous les soutiens pour atténuer la part supportée par les résidents.

Depuis la création de l'association, vous êtes nombreux à la soutenir, avec des actions bénévoles ou par des dons annuels. L'apport des dons a permis des améliorations du quotidien. La desserte en WIFI de chaque chambre, pour y amener Internet ou la Télémedecine, et la climatisation de nouveaux espaces ont été réalisés en 2021 ; la surveillance à distance des chutes est en service depuis 2022 ; le projet d'équiper un quart des chambres avec des rails de transfert pour aider la mobilité des plus dépendants a été retenu pour 2023.

« Barétous Solidarité » vous sollicite pour poursuivre cet effort.



Merci de découper ce bulletin pour le retourner à l'adresse ci-dessous

Vous pouvez aider avec un simple don

Association Barétous Solidarité

EHPAD « Résidence du Barétous »

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Quartier Ripaude 64 570 ARAMITS

Telephone : 05 59 34 66 08

En aidant vous pouvez réduire vos impôts

L'association "Barétous Solidarité" est reconnue Organisme d'Intérêt Général par la direction générale des impôts. Un don à l'association est déductible de vos impôts. En effet, l'article 200 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit une réduction d'impôts sur le revenu des particuliers égale à 66 % du montant des dons (limités à 20 % du revenu imposable) ; par exemple, un don de 100 euros revient à 34 € après la déduction fiscale de 66 €.

Pour une entreprise, un crédit d'impôt est accordé, au titre du mécénat, égal à 60 % du don limité à 0,5 % du chiffre d'affaires (article 238 bis du CGI).

Quand le maintien à domicile ne devient plus possible, l'admission en maison de retraite reste une épreuve pour toute famille. En limitant, avec votre soutien, l'impact lié aux investissements, « Barétous Solidarité » a le souci de limiter le prix de journée payé par les résidents. Aujourd'hui, le montant de vos dons permet, pour chacun, de prendre en charge 20 €/mois, soit 240 €/an, ce qui est déjà significatif, notamment pour les plus démunis.

« Barétous Solidarité » compte sur vos soutiens pour poursuivre cet effort. Merci d'avance pour la contribution que vous pourrez apporter.

Le conseil d'administration de Barétous Solidarité



Merci de découper ce bulletin pour le retourner à l'adresse ci-dessous

BULLETIN - REPONSE

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal - Ville :

Je souhaite soutenir Barétous Solidarité

Je joins €

Chèque

Autre :

Association Barétous Solidarité
« Résidence du Barétous »
Quartier Ripaude
64 570 ARAMITS
Telephone : 05 59 34 66 08

Tout don sera l'objet d'un reçu fiscal établi aux coordonnées indiquées dans la présente fiche

Dans une démarche d'accompagnement optimisé, l'association **ACTIOM** intègre des services innovants et complémentaires



Harmonie
mutuelle

- Remboursement de votre cotisation mensuelle d'un bénéficiaire en cas d'hospitalisation*:
- Si hospitalisation entre 8 jours et 30 jours : 1 mois
 - Si hospitalisation entre 30 et 60 jours : 2 mois
 - Si hospitalisation supérieure à 60 jours : maximum 3 mois

avec ma santé connectée

La solution offre la possibilité de suivre en temps réel l'état physiologique et vos déplacements des lors que vous êtes reconnu GPR* 1, 2 et 3 (postérieur à la date d'adhésion). Grâce à des capteurs intelligents et un bouton d'appel SOS intégrés dans nos montres connectées, vos proches sont immédiatement avertis lors de : chutes - (délai d'attente 12 mois)



Une garantie de remboursement de frais d'obésèques selon le niveau de garantie souscrit. (Présent dans les formules 3-4-5 et H2).
OFFRE ACTIOM



Prime de naissance (montant fixé selon le niveau souscrit).
OFFRE MIC

LA SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE ACCESSIBLE À TOUS !

- Une mutuelle ouverte à tous
- Des tarifs négociés et mutualisés au niveau national
- Le libre choix d'une formule adaptée aux besoins de chacun parmi les offres de plusieurs partenaires
- Une tarification simple pouvant générer une réelle économie sur les cotisations
- Un numéro unique en France pour toutes vos démarches
(05 64 10 00 48)



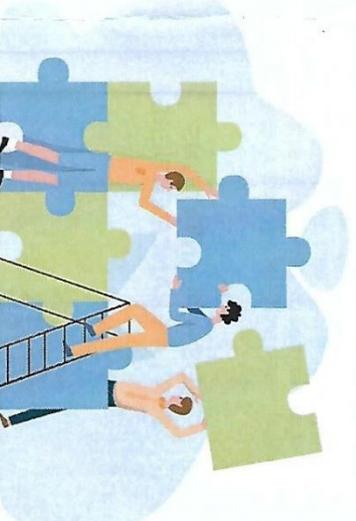
www.associationaction.org

ASSOCIATION ACTION - MA COMMUNE MA SANTÉ
ADRESSE POSTALE : 90 avenue Thiers - 33100 Bordeaux
N° AGREMENT : W332016997



Ma Commune Ma Santé

LE DROIT À LA COUVERTURE SANTÉ
pour tous !



05 32 80 02 37

sufraco-expertises@associationaction.com

Prise de rendez-vous & Service conseil/gestion



L'association ACTIOM « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents dans le domaine de la complémentaire santé, en étroite collaboration avec ses partenaires assureurs et mutualistes.

L'objectif commun est donc de proposer les garanties les mieux adaptées (options, tarifs, services et avantages complémentaires) auprès des administrés des Communes et Départements partenaires.

Le dispositif Ma Commune Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée à un contrat individuel.

Grâce au partenariat de votre commune avec l'association ACTIOM, vous bénéficiez ainsi des meilleures garanties santé et des services complémentaires au meilleur prix calculé selon votre profil et vos véritables besoins.

NOS IMPLANTATIONS SUR LA FRANCE ENTIÈRE



+ de 4300 communes
+ de 30 000 bénéficiaires

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut soit :

- Habiter une commune partenaire (résidence principale ou secondaire);
- Être commerçant, artisan, agriculteur;
- Être professionnel libéral installé dans la commune;
- Être employé territorial ou agent municipal au sein d'une commune partenaire.

COMMENT M'INFORMER ET ME FAIRE ACCOMPAGNER ?

Je contacte un conseiller par téléphone !

05 32 80 02 37

Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Info formules et garanties ;
Conseil et souscription ;
Gestion et suivi du contrat ;
Aide à l'utilisation des services et outils ;
Prise de RDV et inscription à la permanence de ma commune.

Je rencontre mon référent local lors de la prochaine permanence !

Renseignements auprès de votre CCAS | Mairie ou inscription directe au numéro ci-contre.

Conseil et analyse des contrats
Calculs et simulations des garanties
Accompagnement personnalisé (adhesion, résiliation, modélisation...)

NOS PARTENAIRES



Pour réduire nos déchets, donnons-leur une deuxième vie

Réparer, donner, échanger, vendre, transformer... plutôt que de jeter, faites le meilleur choix ! Léés-Athas, Bidos, Oloron Sainte-Marie, Lasseube : tour d'horizon (non exhaustif) en Haut-Béarn, des initiatives pour donner une deuxième vie à nos objets et réduire nos déchets...

Prenons la direction de la vallée d'Aspe, à Léés-Athas. **Le Goût des Rencontres** est un café associatif dont la devise pourrait être : "Pas question de jeter !". Ouverte depuis le mois de juillet 2019, la boutique solidaire ne désemplit pas. Elle propose de la friperie de qualité mais aussi un large choix de vaisselle, jeux, jouets et livres pour enfants, accessoires de puériculture, objets déco... La boutique accueille aussi des meubles. Convaincus qu'il faut donner une deuxième vie aux objets, l'association propose désormais des ateliers collaboratifs de bricolage *le goût de la bricole*. Les petites réparations permettent de prolonger la vie d'un appareil fatigué et aussi de se rencontrer.

Toujours en vallée d'Aspe, **Faites pour Ailes** est une fabrique de ruches et de nichoirs. C'est une entreprise individuelle qui réalise des ouvrages destinés aux abeilles, oiseaux, chauves-souris, hérissons, insectes... *"De la conception à la réalisation, j'essaie d'être le plus écologique possible"* pour cela, Johann Lannegrand a conventionné avec le Sictom de la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour que les usagers puissent déposer à la déchèterie de Bedous, des planches de bois brut qui serviront à la fabrication des ruches et nichoirs.

Basé à l'Esat de Bidos, **Util'Eco** est un centre de réparations, de reconditionnements et de recyclages d'équipements informatiques et multimédias. Une fois remis en état de marche, le matériel profite d'une nouvelle vie dans les mains d'étudiants,

enfants, personnes en recherche d'emploi, créateurs d'entreprise, seniors, etc. De plus, ce geste en faveur du développement durable profite aux donneurs qui bénéficient alors de tarifs préférentiels sur du matériel neuf ou reconditionné.

À Oloron Sainte-Marie, **L'art et la manière, recyclerie des gaves**, propose une boutique solidaire, rue Alfred de Vigny, ouverte au public pour la collecte et la vente d'objets de décoration, vêtements, petit meubles, vaisselle, livres, tableaux, chaussures, CD, jouets, etc.

L'association est à la recherche de locaux plus grands pour développer son activité organisée autour des 3R : Réparer, Réutiliser et Réemployer. Ces locaux permettront de développer des ateliers partagés (réparation, couture, ateliers créatifs) ainsi qu'une Matériauthèque.

Sur Oloron également, l'association **Roue Libre** a conventionné avec le service de gestion des déchets. Ainsi, les vélos destinés à la benne à métaux de la déchèterie d'Oloron Lanneretone sont détournés vers l'association pour leur offrir une nouvelle vie.

Citons enfin trois associations qui seront intéressés par les vêtements que vous ne portez plus et les objets que vous n'utilisez plus. **Le Secours Catholique**, avenue du IV septembre propose une friperie, **la Croix-Rouge**, chemin de Paraté dispose d'un bric à brac et d'une vestiboutique, enfin **le Secours Populaire**



vous accueillera impasse Marcel Loubens.

Bientôt une recyclerie à Lasseube !

Fondée en 2019, l'association **Lasseube En Transition** a pour but de mettre en place des projets fondés sur des valeurs universelles, écologiques, sociales et solidaires. L'association inscrit principalement son action à un échelon communal.

Son projet phare est d'ouvrir une recyclerie sur le village de Lasseube où les habitants pourront déposer les objets qui encombrant leurs placards et qu'ils n'utilisent plus. Au-delà de la vente d'objets à petits prix, l'association souhaite que ce lieu permette de partager avec les bénévoles et réfléchir sur nos pratiques de consommations. Un lieu où les habitants de Lasseube trouveront des conseils, des outils, des ateliers ou des formations pour tendre vers le zéro déchet.

Quelle gestion de nos déchets à l'horizon 2023-2030 ?

La "gestion des déchets" englobe toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, et traitement - valorisation ou élimination - des déchets. Chacune de ces activités est associée à des coûts en constante augmentation, si bien que pour maîtriser ces coûts les collectivités doivent impérativement réduire la quantité de déchets produits.

Au-delà de l'enjeu économique, l'enjeu environnemental est aussi prégnant. Au moment où la barre symbolique des 8 milliards d'êtres humains (et une seule planète Terre) vient d'être franchie, la réduction des déchets s'impose à nous. L'action du service s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des objectifs de la loi *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* et de ses grandes orientations en matière de réduction des déchets, de valorisation des flux et de maîtrise des coûts.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn, via son service Sictom a récemment mis en œuvre une étude devant permettre à la collectivité de définir un plan d'actions global pour harmoniser, optimiser et moderniser le service public de gestion des déchets sur son territoire. L'étude devait permettre aussi d'appréhender la potentialité de mise en place d'une tarification incitative.

Une tarification "incitative" à quoi ?

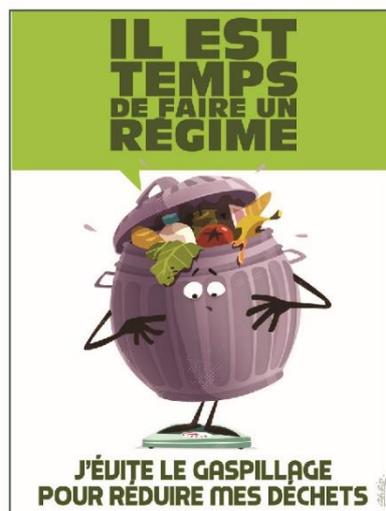
La tarification incitative permet l'application du principe "producteur-payeur" aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'usager, alors incité financièrement à des comportements vertueux. Actuellement, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ne prend pas en compte la quantité de déchets produit par le foyer mais uniquement la valeur locative du logement. C'est une taxe qui peut légitimement paraître injuste aux contribuables.

Par la tarification incitative, l'usager est encouragé à modifier ses comportements vers :

- > Une **diminution des quantités de déchets** produits pour une prévention des déchets (par exemple, la pratique du compostage domestique se développe dans beaucoup de collectivités instaurant une tarification incitative) ;
- > Une **augmentation du tri** (collectes sélectives mais aussi déchèteries) pour une meilleure valorisation matière et/ou organique) ;
- > Une **consommation responsable**.

La tarification incitative a démontré, sur les territoires qui ont choisi ce mode de financement, son impact sur le volume de déchets générés par les ménages (diminution jusqu'à 40% de l'ensemble des déchets collectés via le compostage notamment) et sur les pratiques de tri (un meilleur tri des emballages et journaux, par exemple). Cependant, des effets indésirables (dépôts sauvages, brûlage de déchets, etc.) sont également constatés, sans qu'il soit possible, à l'heure actuelle, d'établir des statistiques à ce sujet.

Le retour des collectivités ayant expérimentés la Ti depuis plusieurs années semble démontrer une augmentation des dépôts la première année notamment. Afin de prévenir au mieux ces incivilités la collectivité s'appuiera sur deux leviers essentiels : la communication de terrain et le "temps long" pour permettre une concertation réelle.



En effet, le planning prévisionnel de mise en œuvre est établi sur plusieurs années :

2023-2024

Optimisation des fréquences de collectes, mise en place de colonnes aériennes, déploiement du dispositif de gestion des biodéchets

2024-2025

Communication au porte à porte pour l'accompagnement des nouvelles pratiques et la création du fichier "usagers"

2026

Communication individualisée

2027

Test du dispositif de tarification incitative avec facturation "à blanc"

2028

Lancement opérationnel de la tarification incitative (sous réserve de validation après l'année test).

En complément du changement de fréquence de collecte (collecte des ordures ménagères tous les 15 jours), le Sictom organisera une **distribution gratuite de composteur individuel**, la formation des usagers lors d'ateliers "jardin zéro déchet" ainsi qu'un accompagnement des communes pour le développement du compostage de quartier pour les habitants ne disposant pas de possibilité de compostage.

Agriculture

- Gestion de l'**Abattoir** du Haut-Béarn (dédié à un ERIIC)
- Soutien aux circuits courts (marchés de producteurs, ceinture verte)
- Gestion du **centre de collecte** de Lédoux et d'**allègement** d'Acoüs



Enfance - Jeunesse

- Gestion de **4 centres de loisirs** intercommunaux (Ussatou, Bordeux, Aspe et d'Osse) en partenariat avec le centre d'activités de la commune d'Osse (association) et soutien financier en actions éducatives (hors scolaire)
- Préparation (délégués ou GIP Restauration collective du Haut-Béarn) et livraison des repas de cantines communales et de centres de loisirs
- Gestion du **Regroupement Pédagogique Intercommunal de Jobourg**



Mobilité

- Mise en œuvre d'un plan d'actions favorisant la **mobilité pour tous**
- Gestion de la **navette** Oloron Sainte-Marie
- Accompagnement lors des déplacements de mobilité douce, portage et soutien
- Prise en charge des **transports des scolaires** pour accéder aux services culturels et à l'apprentissage de la natation

Déchets

- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Gestion d'un réseau de 8 déchèteries
- Actions de **prévention** des déchets



Aménagement

- Elaboration des **documents de planification** définissant les grandes orientations d'aménagement du territoire (SCoT, PLU)
- **Instruction** pour 40 communes de l'application du droit des sols (permis de construire...)
- Modification des documents locaux d'urbanisme
- Copinage avec la ville d'Oloron Sainte-Marie
- Préparation du **programme de réhabilitation** de l'habitat ancien
- Mise en œuvre du **programme de** charte architecturale et paysagère

Culture et Patrimoine

- **Programmation** culturelle et événementielle (réseau de lecture publique, patrimoine et spectacle vivant)
- **Éducation culturelle et artistique** en milieu scolaire, structures petite enfance et autres de publics prioritaires
- Organisation de **l'enseignement musical** (délégués à l'école de Musique intercommunale du Haut-Béarn)
- Animation des **ateliers** Centre National de la Montagne (Gallargues à TREP, Judo) et Pays d'Orn et d'histoire pyrénéenne (Béarnaises) (avec la Vallée)
- Gestion et entretien des **équipements culturels**: Médiathèque des Gaves, Villa Bédou, Fort du Portet, Écomusées de Lourdes-Ichère et de Sorraize



Sécurité

- Service de récupération des **animaux errants**



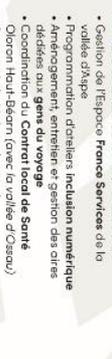
Protection de l'environnement

- Coordination de la **transition énergétique** et écologique (PCAET, TEPoS...)
- Gestion du **Service Public d'Assainissement Non Collectif**
- Gestion des **milieux aquatiques** et prévention des inondations (déléguée aux syndicats compétents)



Solidarité et santé

- Gestion de l'**Espace France Services** de la vallée d'Aspe
- Programmation d'**ateliers** inclusion numérique
- Aménagement, entretien et gestion des aires dédiées aux **gens du voyage**
- Coordination du **Contrat Local de Santé** Oloron Haut-Béarn (avec la vallée d'Osse)
- Gestion de la **Maison de santé** pluridisciplinaire de la vallée d'Aspe et accompagnement du projet de la Maison de santé du Piémont Oloronnais
- **Fonds de concours** pour les projets d'investissement communaux



Gare d'Oloron



Petite enfance

- Gestion et animation d'un **Relais Petite Enfance** pour les familles et les **assistants maternels**
- Gestion de 3 **crèches** intercommunales situées à Oloron Sainte-Marie et accompagnement des crèches associatives d'Aspe et de Bordeaux
- Gestion et animation d'un **Lieu d'accueil** enfants parents à Ricodier



Habitat

- Accompagnement des **programmes** liés à l'amélioration de l'habitat : x Biens chez soi 3 x, OPAH-RI d'Oloron Sainte-Marie
- **Conseils** aux particuliers pour la **renovation énergétique** (Géologues du Service de Rénovation Énergétique de l'habitat Montagne Béarnaise)
- Lutte contre l'**habitat indigne** et/ou dangereux pour le public et les habitants



Gare d'Aspe

Tourisme et attractivité

- Promotion de la destination **Pyrénées Béarnaises** (déléguée à l'Office de Tourisme)
- Gestion et entretien du **Plan Local de Randonnée**
- Gestion de l'**Espace Somport**
- Gestion et/ou accompagnement de projets de **développement touristique**



Économie

- Gestion de 12 **parcs d'activités** et d'une **pépinière** d'entreprises
- Appel et du **compagnonnage** des artisans du projet
- Gestion du programme **LEADER** pour le soutien aux projets locaux



Sports et loisirs

- Gestion des **planches** intercommunales d'Oloron et de Bordeaux
- Entretien de l'**Autodrome** d'Oloron Herrère



Tél : 05 59 34 62 06

Mail : communelanne64.orange.fr / accueilmairielanne64@gmail.com

Adresse : 610, place de la Pastorale, 64570 Lanne en Barétous

Horaires du secrétariat et de l'agence postale :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h30 et 13h15-16h45 / mercredi et samedi : 9 h-12h

Site internet : <http://communedelanneenbareτους.jimdo.com>

Page facebook : La mairie de
Lanne en Barétous – Issarbe